



21 mai 2026

Original : anglais

F

Groupe de travail pour l'entrée en vigueur (GTEV)  
de l'Accord international de 2022 sur le café  
12<sup>e</sup> réunion  
2 juillet 2026  
Londres, Royaume-Uni

### Facteurs de conversion de l'OIC

#### Contexte

1. Conformément à l'article 2 de l'Accord international de 2022 sur le café, le Conseil doit passer en revue les facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble, et déterminer un facteur de conversion pour le café prémélangé dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur de l'Accord. Par ailleurs, la résolution 476, adoptée à la 133<sup>e</sup> session du Conseil international du café en juin 2022, demandait à la Directrice exécutive de mettre à jour et de soumettre, pour approbation par le Conseil, les facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide, soluble et prémélangé avant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022.
2. Lors de la 11<sup>e</sup> réunion du GTEV, le Secrétariat a présenté une proposition de méthode pour passer en revue les facteurs de conversion existants et déterminer un nouveau facteur pour le café prémélangé. L'approche comprenait un questionnaire destiné aux Membres, des consultations avec le secteur privé et des consultations bilatérales au besoin. À noter que des méthodes similaires avaient été utilisées pour les précédents passages en revue.
3. **L'Annexe I** du présent document contient plus de détails sur l'approche et la méthode proposées pour passer en revue les facteurs de conversion. Les **Annexes II** et **III** contiennent, respectivement, un aperçu complet des flux commerciaux mondiaux des différentes formes de café et des informations sur les répercussions potentielles des changements dans les facteurs de conversion sur les statistiques commerciales et les contributions des Membres exportateurs, en réponse aux questions soulevées par les Membres pendant la 11<sup>e</sup> réunion du GTEV.

#### Mesure à prendre

Les Membres sont priés d'étudier les informations contenues dans les **Annexes I, II et III**.

## Facteurs de conversion de l'OIC

### A. Définition et contexte

1. Les facteurs de conversion sont des coefficients utilisés pour convertir différentes formes de café (à savoir le café torréfié, décaféiné, liquide, soluble et prémélangé) en leur équivalent en café vert (ECV). Ces coefficients techniques reflètent les différences au niveau de la forme physique et des rendements de transformation. Par exemple, selon la méthode actuelle, le poids net du café soluble est multiplié par 2,6 pour estimer le volume de café vert nécessaire à sa production. Ils sont essentiels pour compiler des données mondiales cohérentes sur la production, les exportations, les importations et la consommation de café. En convertissant différentes formes de café en une unité équivalente commune, les données peuvent être agrégées pour tous les produits tout en assurant l'interopérabilité des statistiques mondiales sur le café. Par ailleurs, des données agrégées permettent à l'OIC de maintenir la continuité des séries statistiques historiques, assurant la neutralité et la comparabilité entre les Membres et les marchés du café. Des facteurs de conversion précis et cohérents sont également nécessaires pour le calcul des droits de vote, des contributions et la mise en œuvre des dispositions de conformité. Ils font donc partie intégrante des fonctions statistiques et de gouvernance de l'OIC. Au niveau international, les facteurs de conversion sont largement utilisés par les organisations internationales, les autorités douanières et statistiques, les analystes du commerce et les chercheurs.

2. Les facteurs de conversion actuels pour le café torréfié, liquide et soluble remontent à l'Accord international de 1983 sur le café. Le facteur de conversion pour le café décaféiné a quant à lui été approuvé à la 105<sup>e</sup> session du Conseil, en septembre 2010. Pendant sa 107<sup>e</sup> session en septembre 2011, le Conseil a approuvé l'introduction de facteurs de conversion pour le café décaféiné torréfié et le café décaféiné soluble exprimés en ECV, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2011 (voir le document [ED-2123/11](#)). Les passages en revue suivants, menés par le Conseil international du café en 2016 et en 2019, ont confirmé que les facteurs de conversion existants continuaient à refléter les conditions du secteur du café.

### B. Passage en revue des facteurs de conversion à l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007

3. Lors de sa 25<sup>e</sup> réunion en septembre 2008, le Comité des statistiques a examiné le passage en revue des facteurs de conversion conformément à l'article 2 de l'Accord de 2007 (voir le document [WP-Statistics 132/08](#)). Rappelant qu'aucun changement n'avait été recommandé lors du passage en revue précédent, le Comité a décidé de demander l'avis du Comité consultatif du secteur privé (CCSP) avant de formuler des recommandations au Conseil.

4. Le CCSP s'est penché sur le sujet en mars 2009 (voir le document [PSCB-115/09](#)) et a recommandé que les facteurs de conversion en vigueur restent inchangés, sauf pour le café vert décaféiné, pour lequel il a proposé un facteur de conversion de 1,05. Lors de sa 26<sup>e</sup> réunion en

mars 2009, le Comité des statistiques a approuvé cette recommandation (voir le document [WP-Statistics 137/09](#)).

5. En mai 2009, le Directeur exécutif a distribué le document [ED-2062/09](#) invitant les Membres à commenter l'amendement proposé. Aucune objection n'ayant été reçue, le Conseil a approuvé le nouveau facteur lors de sa 105<sup>e</sup> session en septembre 2010 (voir le document [ICC-105-24](#)).

6. En mars 2011, le Comité des statistiques a consulté le CCSP sur l'introduction éventuelle de facteurs de conversion pour le café décaféiné torréfié et décaféiné soluble. Après des consultations avec les membres du CCSP, la question a été à nouveau discutée en septembre 2011, après quoi le Comité des statistiques a convenu de recommander les facteurs proposés au Conseil (voir le document [SC-8/11](#)). À sa 107<sup>e</sup> session, le Conseil a approuvé l'introduction de ces facteurs de conversion (voir le document [ICC-107-22](#)).

### **C. Passages en revue ultérieurs dans le cadre de l'Accord de 2007**

7. En 2014, le Comité des statistiques a décidé de consulter à nouveau le CCSP sur le passage en revue des facteurs de conversion (voir document [SC-42/14](#)). À sa 10<sup>e</sup> réunion en mars 2016, le Comité a recommandé que les facteurs existants restent inchangés, recommandation qui a été approuvée par le Conseil lors de sa 116<sup>e</sup> session (voir le document [ICC-116-14](#)).

8. À sa 16<sup>e</sup> réunion en mars 2019, le Comité des statistiques a demandé au Secrétariat de réaliser une enquête sur les facteurs de conversion existants et d'en présenter les résultats à la réunion suivante (voir le document [SC-96/19](#)). En juin 2019, le Secrétariat a distribué le questionnaire [ED-2306/19](#) aux Membres, aux observateurs et aux participants au CCSP, et a également encouragé sa diffusion dans le secteur privé.

9. Sur la base des résultats de l'enquête, le Comité des statistiques a conclu, lors de sa 17<sup>e</sup> réunion en octobre 2019, que les facteurs de conversion introduits en 2011 et confirmés ensuite en 2016 reflétaient toujours les conditions du marché et devraient donc rester inchangés. Le Conseil a approuvé cette recommandation lors de sa 125<sup>e</sup> session en octobre 2019 (voir le document [ICC-125-15](#)). C'est à cette date que remonte le dernier passage en revue des facteurs de conversion.

### **D. La voie à suivre proposée dans le cadre de l'Accord de 2022**

10. Une approche similaire à celle utilisée dans les trois précédents passages en revue des facteurs de conversion pourrait être adoptée, avec des ajustements pour refléter le rôle du GTEV et le statut actuel du CCSP. Elle comprendrait des consultations des Membres, du CCSP et d'autres

parties prenantes du secteur privé par le biais d'un questionnaire ciblé, ainsi que des consultations bilatérales si nécessaire. Les rôles suivants sont proposés :

- (a) Le **GTEV** agirait en tant qu'organe principal de coordination chargé de traiter les questions transitoires liées à l'Accord de 2022. À la lumière de son rôle, le GTEV pourrait demander, examiner et approuver les travaux techniques préparatoires du Secrétariat, et échanger, si nécessaire, avec d'autres organes pertinents de l'OIC tels que le Comité commun, pour l'approbation des questions techniques, y compris les options envisagées, les consultations et le calendrier.
- (b) Conformément aux instructions du Conseil contenues dans la [résolution 476 du CIC](#), la **Directrice exécutive** mettrait à jour et soumettrait, pour approbation par le Conseil, les facteurs de conversion pour le café torréfié, décaféiné, liquide et soluble, ainsi que le(s) nouveau(x) facteur(s) pour le café prémélangé, avant l'entrée en vigueur de l'Accord de 2022.
- (c) Le **Conseil international du café** serait chargé d'approuver les facteurs de conversion révisés et d'autoriser leur publication et leur date d'application.

11. Le calendrier proposé est le suivant :

Processus	Dates proposées
1. Le GTEV définit le champ d'application et les principes directeurs de la révision, et demande à la Directrice exécutive de mener le passage en revue en conséquence.	Prochaine réunion du GTEV : juillet 2026
2. La Directrice exécutive élabore un questionnaire d'enquête, si convenu, et le distribue aux Membres, aux membres du CCSP et aux autres parties prenantes concernées.	Juillet 2026
3. La Directrice exécutive, assistée du Secrétariat, mène des consultations bilatérales au besoin, recueille les réponses à l'enquête et prépare un rapport contenant des recommandations techniques, qui sera distribué au GTEV au moins six semaines avant la réunion.	Août – novembre 2026
4. Le GTEV étudie les recommandations techniques basées sur les résultats de l'enquête et, le cas échéant, les recommande pour approbation par le Conseil.	Date de réunion du GTEV proposée : janvier 2027

<b>Processus</b>	<b>Dates proposées</b>
5. Le Conseil international du café examine la recommandation du GTEV et, le cas échéant, l'approuve.	Date de réunion du CIC proposée : mars 2027

12. Un aperçu des exportations de café par forme figure à **L'Annexe II**.

13. **L'Annexe III** contient une analyse des répercussions potentielles des modifications des facteurs de conversion sur les statistiques commerciales et sur les contributions des Membres exportateurs.

## Aperçu du commerce du café par forme

### A. Introduction

1. Le café est commercialisé à l'échelle internationale sous différentes formes qui reflètent différentes étapes de transformation et de création de valeur. Les principales catégories comprennent le café vert, le café torréfié et le café soluble. Le café soluble peut également être utilisé dans des préparations avec une base de café, définis comme produits prémélangés.

2. Cette analyse passe en revue les exportations par les pays producteurs de café et les réexportations par les pays non classés comme pays exportateurs (selon la définition indiquée à l'article 2 (7) de l'[Accord de 2007](#)), ainsi que les importations, afin d'offrir une vue d'ensemble complète des flux commerciaux mondiaux pour ces différentes formes de café.

3. Toutefois, les données sur le café soluble et prémélangé doivent être interprétées avec prudence, car elles reposent sur des informations soumises par les pays ou provenant de sources douanières qui, dans certains cas, ne donnent pas suffisamment de détails sur la teneur en café ou ne précisent pas le code exact du Système harmonisé (SH) nécessaire pour classer avec certitude les produits dans la bonne catégorie, ou pour évaluer la proportion de café dans la matière sèche dans la préparation.

4. En cas d'incertitude, l'OIC a appliqué une approche fondée sur les précédents en maintenant les pratiques historiques et en classant ces flux commerciaux dans la catégorie du café soluble. Par conséquent, la taille du commerce du café prémélangé est susceptible d'être sous-estimée dans l'analyse.

5. L'analyse ci-dessous est présentée en termes d'ECV, en utilisant les facteurs de conversion existants et la teneur moyenne en café estimée dans la matière sèche dans les préparations de café, qui varie de 10 % à 40 %.

### B. Exportations de café par forme

6. Au cours de la période 2010–2025, le café vert est resté la forme dominante des exportations des pays producteurs de café, représentant la grande majorité des expéditions, comme le montre la **figure 1**. Sa part a toutefois connu une baisse légère mais progressive au fil du temps, passant d'environ 92 % en 2010 à 86 % en 2025, reflet d'une transition modeste vers des formes de café plus transformé.

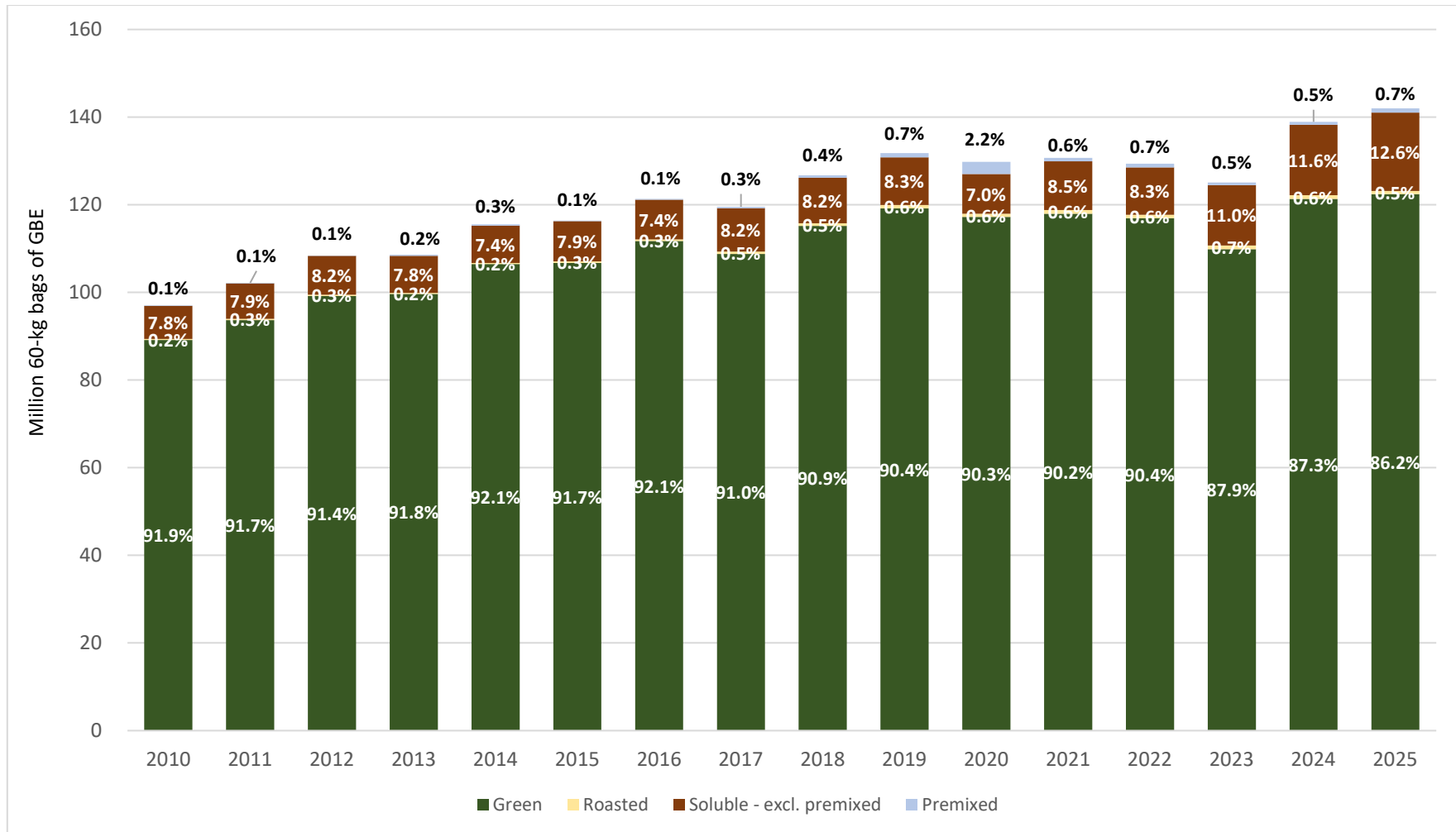
7. Les formes de café plus transformé, en particulier le café soluble, ont connu une hausse progressive pendant cette période, leur part augmentant régulièrement. Cette hausse reflète la croissance soutenue de la demande pour des produits répondant à une demande accrue de praticité, mais aussi la plus grande capacité de transformation dans certains pays producteurs. Le café soluble a été le principal contributeur de ce changement structurel, compensant partiellement la baisse de la part du café vert et indiquant une remontée progressive dans la

chaîne de valeur dans certaines origines. À l'inverse, les exportations de café torréfié sont restées marginales sur toute la période, confirmant que les activités de torréfaction restent concentrées dans les pays importateurs.

8. Le café prémélangé, lorsqu'il est mesuré en termes de teneur en café dans la matière sèche (c'est-à-dire exprimé en ECV), est resté une très petite composante des exportations totales sur la période 2010–2025, inférieure à 1 % des exportations totales. Néanmoins, sa part a considérablement augmenté, d'environ sept fois sur cette période. Cette hausse indique que, bien que partant de très bas, le café prémélangé gagne du terrain dans les exportations des pays producteurs de café, reflétant l'importance croissante des produits à l'aspect pratique, même si sa contribution en termes d'équivalent café reste limitée.

9. La présence du café prémélangé dans les flux d'exportation indique l'émergence de produits en aval prêts à l'emploi dans les pays producteurs. Ce segment reste cependant à un stade précoce de développement et n'a pas encore énormément modifié la structure globale des exportations mondiales de café.

Figure 1 : Exportations de café par forme par les pays producteurs de café



### C. Réexportations de café par forme par les pays non producteurs de café

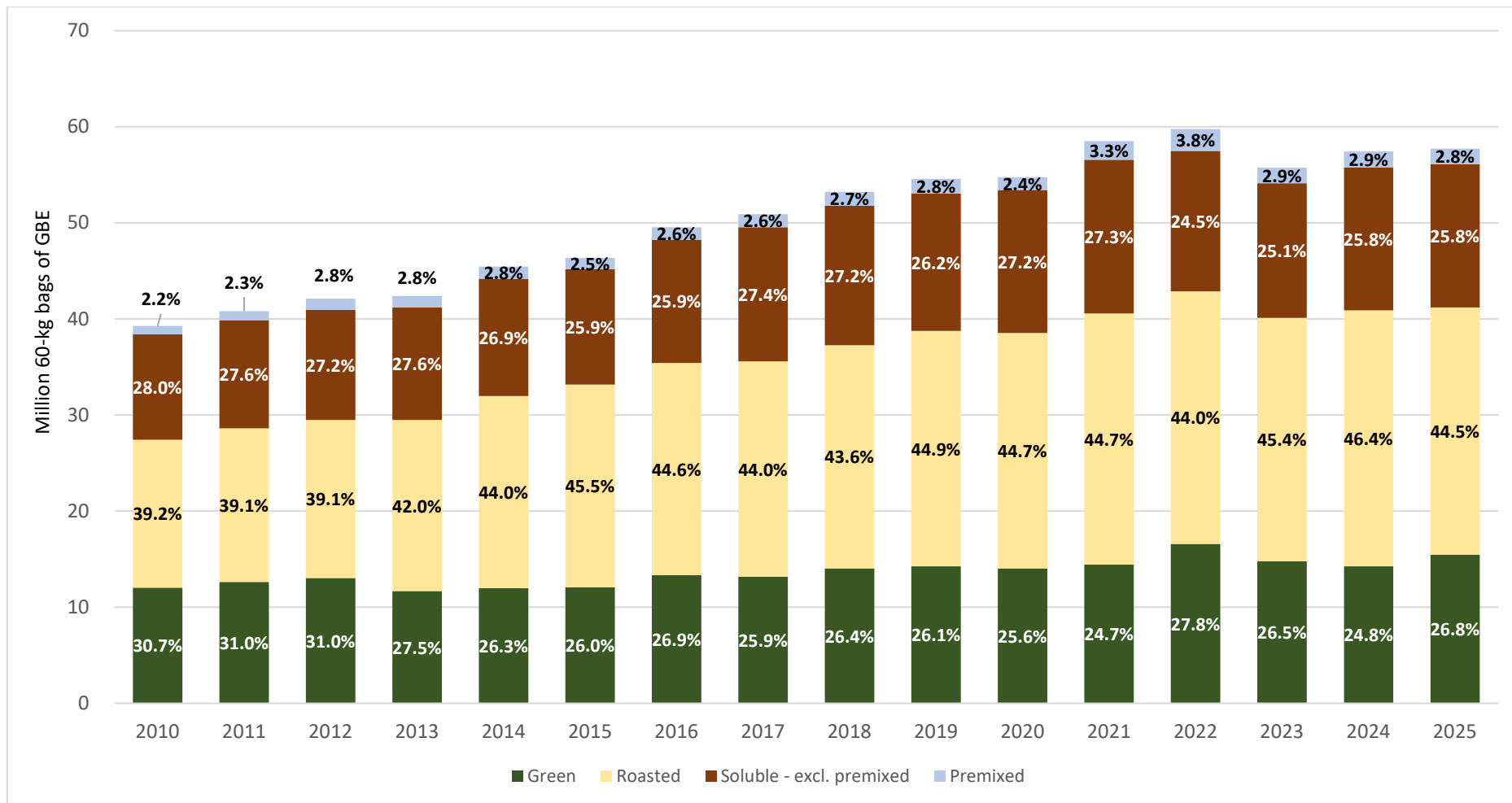
10. Sur la période 2010–2025, la structure des réexportations (c'est-à-dire les exportations par des pays non classés comme pays exportateurs selon la définition de l'article 2 (7) de l'[Accord de 2007](#)) est restée nettement différente de celle des exportations par les pays producteurs, avec une part beaucoup plus élevée de café transformé. Si le café vert représente toujours une partie importante des réexportations, sa part a affiché une certaine variabilité dans le temps et une légère tendance globale à la baisse, reflétant l'importance croissante des produits à valeur ajoutée dans les flux de réexportation, comme le montre la **figure 2**.

11. Les formes transformées de café, en particulier le café torréfié et soluble, ont invariablement représenté les plus grandes composantes des réexportations. Le café torréfié est resté la catégorie dominante durant toute cette période, soulignant le rôle central des pays importateurs dans la torréfaction et la redistribution du café vers les marchés finaux. Le café soluble, bien qu'il représente toujours une part conséquente, a affiché une légère tendance à la baisse au fil du temps, suggérant un changement relatif dans les segments transformés plutôt qu'une réduction de son importance absolue. Ensemble, le café torréfié et le café soluble représentent la majorité des réexportations, à environ 70 %, ce qui indique la concentration des activités en aval en dehors des pays producteurs.

12. Le café prémélangé, lorsqu'il est mesuré en termes de teneur en café dans la matière sèche (c'est-à-dire exprimé en ECV), est resté une composante relativement faible des réexportations sur la période 2010–2025. Cependant, à l'instar des exportations des pays producteurs, sa part a augmenté, bien que partant de bas, signe d'une expansion progressive des produits cafiers prêts à l'emploi ou faciles à préparer dans les flux commerciaux de réexportation. Malgré cette augmentation, le café prémélangé ne représente toujours qu'une part mineure en termes d'équivalent café.

13. Dans l'ensemble, la structure des réexportations souligne le rôle des pays non producteurs en tant qu'acteurs clés dans les segments en aval de la chaîne de valeur du café. L'augmentation progressive de la part du café soluble et prémélangé indique une diversification continue des produits commercialisés, sans toutefois ébranler la domination du café torréfié et, dans une moindre mesure, du café vert, dans les flux de réexportation.

Figure 2 : Réexportations de café par forme



#### **D. Importations de café par forme**

14. Pendant la période 2010–2025, le café vert a invariablement représenté la majorité des importations, reflétant la dépendance continue des pays importateurs au café vert en tant qu'intrant principal pour la transformation nationale. Cependant, cette part a affiché une baisse légère mais progressive au fil du temps, passant de 75 % en 2010 à 69 % en 2025, signe d'une subtile transition vers les formes transformées de café, comme le montre la **figure 3**.

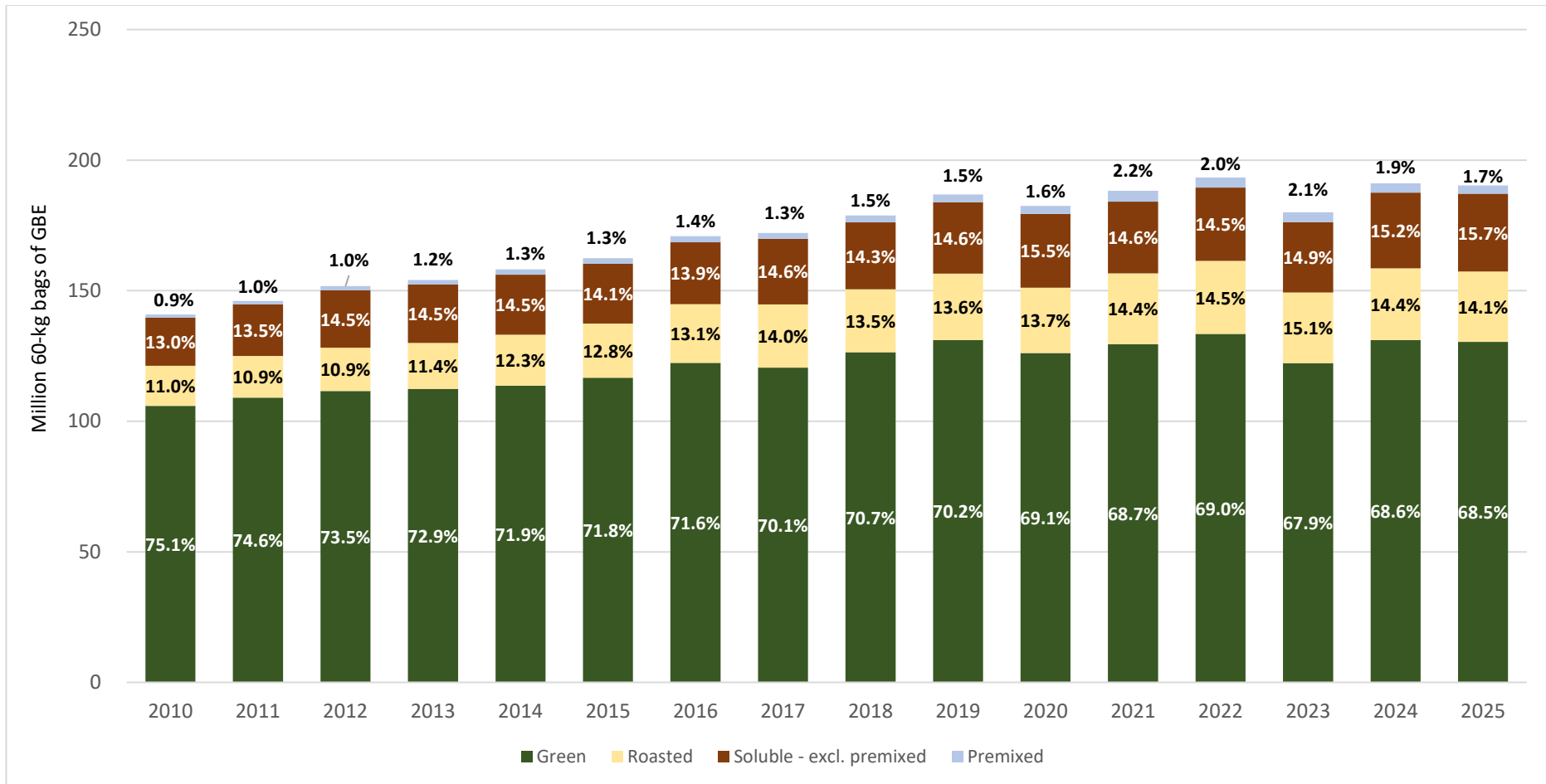
15. Les formes de café transformé, dont le café torréfié, soluble et prémélangé, ont représenté une part importante des importations durant toute cette période. La part du café torréfié a affiché une hausse progressive au fil du temps, passant de 11 % en 2010 à plus de 14 % ces dernières années, reflétant l'expansion du commerce des produits finis et le renforcement des chaînes d'approvisionnement intrarégionales, en particulier sur les marchés consommateurs. De même, le café soluble a continué à représenter une part substantielle des importations, affichant une légère tendance à la hausse au fil du temps, passant de 13 % en 2010 à près de 16 % ces dernières années. Ensemble, le café torréfié et le café soluble représentent une composante de plus en plus importante des importations mondiales, passant de 24 % en 2010 à 30 % ces dernières années, soulignant la diversification de la consommation sur les marchés.

16. Le café prémélangé est resté une petite composante des importations lorsqu'il est mesuré en termes de teneur en café dans la matière sèche (c'est-à-dire exprimé en ECV), sa part restant généralement inférieure à 2 % sur la période. Néanmoins, à l'instar des tendances à l'exportation et à la réexportation, sa part a considérablement augmenté (de plusieurs multiples) mais en partant de très bas. Cette tendance indique que le café prémélangé gagne progressivement du terrain dans le commerce international, reflétant l'importance croissante des produits à l'aspect pratique sur certains marchés.

17. Il convient toutefois de noter que la part relativement modeste des importations de café prémélangé exprimé en ECV sous-estime l'ampleur réelle du commerce des produits prémélangés, car cette mesure ne prend en compte que la teneur en café de ces préparations. Pour ce qui est du volume ou de la valeur, les produits de café prémélangé représentent un segment plus important du marché.

18. Dans l'ensemble, la structure des importations de café reflète une diversification progressive des formes commercialisées, avec une subtile transition du café vert vers les produits transformés. Bien que la structure globale reste généralement stable, la présence croissante de café prémélangé, combinée à l'évolution des parts de café soluble et torréfié, fait ressortir des changements dans les modes de consommation et le rôle croissant des produits pratiques sur les marchés mondiaux du café.

Figure 3 : Importations de café par forme

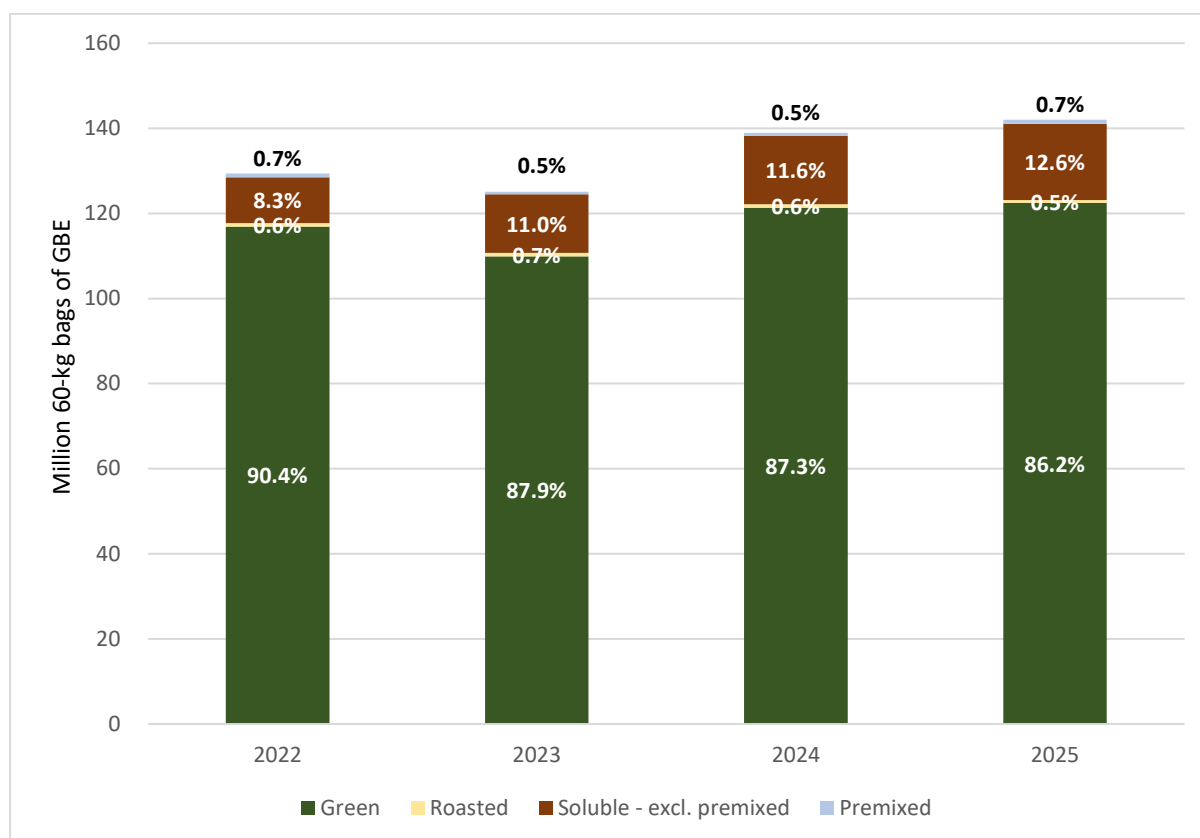


### Répercussions potentielles de changements dans les facteurs de conversion sur les statistiques commerciales et les contributions des Membres exportateurs

1. Le Secrétariat a effectué des simulations préliminaires pour évaluer les implications possibles des révisions potentielles des facteurs de conversion sur la répartition des voix pour les Membres exportateurs et donc sur les contributions des Membres, sur la base de l'article 7 de l'Accord de 2007 et du volume moyen des exportations de café au cours des quatre années civiles précédentes, conformément à la méthode utilisée pour le calcul du budget 2025/26.

2. Il convient de noter que le café vert représentait en moyenne 89 % du commerce total du café au cours des cinq dernières années. Par conséquent, une révision des facteurs de conversion n'aurait d'incidence que sur les 11 % restants du commerce, correspondant aux formes transformées de café.

**Figure 4 : Part du café vert, torréfié, soluble et prémélangé dans toutes les formes d'exportations de café**



3. Les simulations ont été basées sur des fourchettes d'ajustement indicatives dérivées d'un examen préliminaire de la littérature disponible et doivent être considérées comme données à titre d'illustration à ce stade, en attendant les résultats d'une enquête à distribuer aux Membres de l'OIC et aux experts de l'industrie du café, ainsi que des consultations ultérieures.

4. Dans les scénarios étudiés, une augmentation allant jusqu'à 6 % du facteur de conversion pour le café torréfié entraînait une variation maximale d'une voix pour les Membres individuels. Pour le café soluble et prémélangé, les simulations d'augmentations ou de diminutions allant jusqu'à 20 % entraînaient une **variation maximale de trois voix** pour les Membres individuels par rapport à la situation actuelle avec les facteurs de conversion existants. La plupart des pays ne subiraient probablement aucune répercussion, tandis que les Membres ayant une part plus élevée dans le commerce du café transformé seraient les plus touchés, que ce soit positivement ou négativement.

5. Dans l'ensemble, l'analyse suggère que les révisions potentielles des facteurs de conversion seraient susceptibles d'entraîner des répercussions limitées sur la répartition des voix et sur les contributions.